

1er octobre 2012

Création du « Collectif Mines d'Uranium »

Déclaration commune des associations luttant contre les effets environnementaux et sanitaires des mines d'uranium en France et au Niger

Les 23 et 24 août 2012, se sont réunies à proximité de l'ancienne mine d'uranium des Bois Noirs, (Loire) les associations luttant contre les effets environnementaux et sanitaires des mines d'uranium en France et au Niger. A l'issue de cette importante rencontre, les associations font la déclaration suivante.

La France a connu principalement entre 1945 et 2001 une importante activité d'extraction et de transformation de l'uranium dans plus de 200 sites miniers et 8 usines de transformation répartis sur 25 départements et 8 régions. Aujourd'hui, une grande part de l'uranium utilisé en France provient des trois sites de la région d'Agadez au Niger dont l'exploitation a commencé à la fin des années 60.

L'héritage de ces décennies d'exploitation est lourd pour les territoires car il laisse des centaines de millions de tonnes de déchets radioactifs dangereux (boues de traitement, usines démantelées, déchets métalliques contaminés, rebuts miniers). Ces déchets sont trop souvent disséminés dans l'environnement et/ou stockés dans des conditions totalement inappropriées. Ils génèrent des pollutions environnementales multiples (air, eau, sol, chaîne alimentaire) induisant des dangers sanitaires inacceptables aujourd'hui et pour les générations futures.

Face aux lourdes carences des exploitants miniers en terme de gestion des sites, au premier rang desquels la société COGEMA, aujourd'hui AREVA, des associations se sont constituées en France et au Niger pour alerter les populations et mettre AREVA devant ses responsabilités.

Les États qui ont trop souvent couvert la filière nucléaire, ont préféré organiser l'irresponsabilité des exploitants, notamment à travers une législation complaisante.

Depuis de nombreuses années, et souvent avec l'appui scientifique de la CRIIRAD et de son laboratoire, ces associations œuvrent pour que soient reconnues et traitées les situations de pollutions et de mise en danger des populations. Leur combat est parfois soutenu par des élus locaux sensibilisés.

Aujourd'hui, ces associations partagent un même constat : l'industriel AREVA tente par tous moyens d'échapper à sa responsabilité. Face à cette attitude, les États et les institutions du nucléaire (En France : IRSN, ASN, ministères. Au Niger : BEEI, CNRP, ministère des Mines) n'agissent pas à la hauteur des enjeux :

- Terrains, lieux publics, habitations contaminés par des matériaux radioactifs,
- Pollutions du milieu naturel dont les ressources en eau,
- Gestion condamnable des sites de stockage de déchets,
- Perte de mémoire sur la localisation des sites,
- Exposition du public à son insu,
- Absence de normes sanitaires et environnementales claires et partagées par tous, en particulier sur les niveaux de rejet et de décontamination acceptables,
- Dispositif de surveillance inadapté,
- Au Niger, défaillances de l'observatoire de santé et expropriations de 450 km² de terres autour de la mine d'Imouraren.

Face à ces questions essentielles, AREVA et les institutions nationales accumulent les expertises ne concluant qu'à la nécessité de la réalisation d'autres expertises, oubliant au passage d'entendre les préoccupations locales et l'urgence des situations, et laissant ce niveau local démuni et empêché de prendre ses propres décisions.

Le partage d'expériences qui résulte de la réunion des associations fait apparaître que des victoires importantes ont été obtenues localement : décontamination aux frais d'AREVA de sites parfois vastes (cours d'écoles, parkings et chemins publics, maisons, lac de baignade, réserves d'eau potable, etc.). Ces avancées doivent constituer des précédents : ce qu'AREVA a réalisé quelque part sous la pression associative doit être possible partout.

L'échec des organes locaux de participation (CLIS, CLI, CESS, CODERST, etc.) démontre que les décisions ne sont plus prises au niveau local mais confisquées par le niveau national.

Face à ce constat, les associations ont décidé de s'organiser en collectif, dénommé « Collectif Mines d'Uranium », dont les premières priorités sont les suivantes :

- Dossier du recensement par cartographie héliportée des remblais (« stériles miniers ») disséminés sur le territoire français : obtenir une révision de la méthodologie, un accès aux cartes brutes d'AREVA, et une négociation des seuils et modalités de traitement.
- Problématique des matières radioactives disséminées dans la commune urbaine d'Arlit : obtenir la publication des résultats du plan compteur effectué par AREVA dans les rues, et la réalisation de celui annoncé depuis 2010 dans un échantillon de 125 maisons.

Le Collectif Mines d'Uranium appelle les Présidents des Républiques de la France et du Niger à prendre enfin la mesure des enjeux de santé publique et de protection de l'environnement liés à l'extraction de l'uranium.

Associations signataires au 1er octobre 2012

(l'ensemble des associations présentes à la rencontre ont signé la déclaration commune)

- **Association Aghir in Man – Niger**
- **Association Oui à l'avenir – Creuse**
- **Association Noria - Vendée, Deux-Sèvres**
- **Association pour la Défense de l'environnement de Xaintrie (ADEX) – Corrèze**
- **Association pour notre qualité de vie – Cantal**
- **Association nos enfants et leur sécurité - Cantal**
- **Collectif bois noirs - Loire/Allier**
- **Association Moine et Sèvres pour l'avenir - Vendée, Maine et Loire, Deux Sèvres**
- **Association Puy de Dôme Nature Environnement - Puy de Dôme**
- **Association Rozglas - Bretagne**
- **Association Sources et Rivières du Limousin (SRL) - Limousin**
- **Association CRIIRAD – France**